



## Municipalité de Saint-Ulric

### Rapport du maire sur les faits saillants 2020 de la municipalité

Le 5 juillet 2021

Chers Ulricois, Ulricoises,

J'ai le plaisir de vous présenter mon rapport sur les faits saillants du rapport financier 2020 de la municipalité, et ce, conformément aux dispositions de l'article 955 code municipal du Québec.

Ce présent rapport souligne les derniers états financiers de rapport du vérificateur pour l'année 2020 préparé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Les vérificateurs comptables ont indiqué que les états financiers représentaient fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2020, le tout conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le rapport atteste que l'année 2020 s'est terminée avec un surplus de **482 124\$**

#### RÉSULTATS DÉTAILLÉS

##### Revenus

Fonctionnement	2 435 561\$
Investissement	615 168\$

##### Charges

Excédents de l'exercice	<b>929 354\$</b>
Moins revenus d'investissement	-615 168\$

Immobilisations	461 892\$
Remboursement de la dette à long terme	-78 279\$
Affectations	-215 674\$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales au 31-12-2019	<b>482 125\$</b>

#### EXCÉDENT ACCUMULÉ

Excédent de fonctionnement non affecté	946 733\$
Surplus réservé	115 245\$
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>	
Fonds de roulement	170 000\$
Fonds réservé	1 558\$

#### DETTES À LONG TERME

*Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :*

Année 2021	130 160\$	Année 2024	573 900\$
Année 2022	106 160\$	Année 2025	19 200\$
Année 2023	103 100\$		
<b>TOTAL DE LA DETTE À LONG TERME</b>			<b>932 520\$</b>
<b>Revenus futurs Gouvernements du Québec</b>			<b>-655 476\$</b>
<b>Dettes nettes à la charge de la municipalité</b>			<b>277 044\$</b>

### **DROITS CONTRACTUELS**

La municipalité reçoit annuellement du MTQ une subvention pour rembourser le capital et les intérêts sur des emprunts à long terme contractés pour le financement de projets d'immobilisations et d'infrastructures terminés.

### **LES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

La municipalité s'est engagée, d'après des contrats de déneigement, échéant en 2024, d'enlèvement des ordures et de soutien en eau potable échéant en 2024, à verser une somme totale de 262 348\$ durant cette période.

De plus, la municipalité s'est engagée en vertu d'une entente avec la Ville de Matane pour son service incendie et échéant en 2024, à verser une somme totale de 502 720\$.

### **ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

Réfection des chemins	541 383\$	Sentier piétons	28 207\$
Borne-fontaine	10 281\$	Camion Inter - chasse-neige	270 266\$
Entrepôt	2 326\$	Ordinateur	4 554\$

### **TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL**

Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel 1 593 185\$

Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul au 31 décembre 2020 = 127 662 300

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL POUR L'ANNÉE 2020 = 1,2480 par 100\$ d'évaluation.

### **RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES ÉLUS**

La loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal. Il me paraît important de préciser que la rémunération des élus tel qu'établi par le règlement est attachée, pour sa plus grande partie, à la participation des élus aux diverses activités du conseil et aux autres inhérentes à leurs fonctions de représentants de la population. En relation avec ce qui précède, la rémunération des élus s'est établie comme suit pour l'année 2020.

	Rémunération	Allocation	Total annuel
Maire	17 782\$	17 782\$	35 564\$
Conseillers(ères)(6)	20 303\$	20 303\$	40 606\$

Le maire a reçu à titre de membre du conseil de la MRC de la Matanie, une rémunération au montant de 1 646\$ et une allocation de dépenses au montant de 765\$

### **CONCLUSION**

En conclusion, le rapport financier au 31 décembre 2020 reflète la situation financière de la municipalité. Les finances de la municipalité se portent bien, pour plus de détails, veuillez consulter le rapport et les états financiers sur le site web de la municipalité : [www.st-ulric.ca](http://www.st-ulric.ca)

Recevez chers citoyens et chères citoyennes, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Lagacé, maire